



calcul récompense suite divorce

Par **DEDE33**, le **14/03/2011** à **09:27**

Bonjour. Nous allons divorcer et je dois rembourser une somme d'argent à mon mari qu'il avait sur des comptes perso avant mariage(communauté). Nous ne nous sommes servis de ces sommes QUE 4 ANS après: principalement montage financier pour l'emprunt terrain+maison.

1 Comment sera réactualisée cette somme?

Normalement, c'est l'apport par rapport à la valeur du projet initial réactualisé par rapport à la valeur actuelle de la maison(j'espère être assez claire...).

2 Est ce que l'apport dont on doit tenir compte est la somme à la date du mariage puisque après c'est en communauté, ou bien est ce la somme à la date du projet parce que c'est un compte qui est à son nom?

Merci de votre réponse.